



**BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE EN TRANSACTION**

**Prix maximums des prestations assurées**

**ACHAT/VENTE**

**Les Honoraires d'Agence sont Inclus dans les prix indiqués (HAI) et à la charge de l'acquéreur**

Un minimum de 7 500 € TTC sera appliqué pour toute transaction inférieure ou égale à 100 000 €.

Prix Net vendeur	Honoraires
< ou = 100 000 €	7 500 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5 % TTC
A partir de 500 001 €	4 % TTC

**Exemples d'honoraires pour un prix de vente net vendeur de :**

100 000 € → 7 000 € TTC	500 000 € → 20 000 € TTC
200 000 € → 12 000 € TTC	600 000 € → 24 000 € TTC
300 000 € → 15 000 € TTC	

**ESTIMATION**

L'estimation pour une mise en vente par notre intermédiaire est offerte dans le cadre de la vente.

Les estimations sont autrement facturables au tarif unique de 145 € TTC.

**LOCATION**

**Pour les baux d'habitation, honoraires partagés entre bailleur et locataire dans la limite de 11 € TTC par m2 (dont 3€ TTC d'état des lieux) pour le locataire et dans la limite d'un mois de loyer pour le bailleur. Pour les baux commerciaux, la totalité des honoraires sont à la charge du preneur**

- Pour un loyer mensuel compris entre 0 et 99 € : Forfait de 200 € TTC
- Pour un loyer mensuel compris entre 100 et 249 € : 200 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 250 et 449 € : 190 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 450 et 649 € : 180 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 650 et 849 € : 170 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 850 et 1049 € : 160 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel égal ou dépassant 1050 € : 150 % TTC du loyer mensuel net

**Exemple de calcul pour un bien dont le loyer mensuel net est de 750 €**

Les honoraires sont de 170 % du loyer mensuel net soit 1 275 € TTC partagés entre le bailleur et le locataire (soit 637.50 € TTC chacun)

**BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE EN GESTION**

**Prix maximums des prestations assurées**

**GESTION LOCATIVE**

**Honoraires : 8.40 % TTC sur les encaissements (Hors caution)**

**Assurance : Garantie Loyers Impayés et Détériorations Immobilières : 2.5 % TTC du loyer**

**SYNDIC DE COPROPRIETES**

**Honoraires forfaitaires annuels de la gestion courante avec gestion financière sur un compte bancaire ouvert au nom de la copropriété ou sur un compte individualisé :**

- Copropriété de moins de 10 lots principaux : Forfait de 2200 € TTC
- Copropriété de 10 à 29 lots principaux : 220 € TTC du lot
- Copropriété de 30 à 49 lots principaux : 210 € TTC du lot
- Copropriété de 50 à 99 lots principaux : 200 € TTC du lot
- Copropriété de 100 lots principaux et plus : 180 € TTC du lot

Les tirages papier de la gestion courante sont inclus dans les honoraires annuels

Les affranchissements postaux sont facturés au coût réel

**Prestations variables :**

- Honoraires sur travaux exceptionnels, 4 % HT du montant HT des travaux avec un minimum de 2 vacations.
- Etablissement du pré état daté et communication des documents : 245 € TTC (à la charge du vendeur)
- Etablissement de l'état daté : 245 € TTC. Actualisation : 60 € TTC (à charge du copropriétaire vendeur)
- 1<sup>ère</sup> Relance en simple : gratuite, 2<sup>ème</sup> Relance en LR AR : 15 € TTC, Mise en demeure : 30 € TTC (à la charge du copropriétaire débiteur)
- Prestations soumises à vacations horaires : prestations sur partie privative, dégâts des eaux...
- Heures ouvrables : Vacation horaire syndic ou collaborateur : 90 € TTC
  - Vacation horaire secrétariat : 60 € TTC
- Hors heures ouvrables : Vacation horaire syndic ou collaborateur : 135 € TTC
  - Vacation horaire secrétariat : 90 € TTC
- Prise en charge d'une nouvelle copropriété : gratuit si la comptabilité est à jour au moment de la transmission du dossier complet, sinon facturation à la vacation horaire
- Frais particuliers : tirages des documents : 0.25 € TTC N/B, 0.50 € TTC Couleur